

Séance ordinaire du 19 décembre 2024

L'an 2024, le 19 décembre à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Pierre COTSAS, Hubert LAPORTE, Olivier LAFEUILLADE, Philippe GARRIGUE, Pascal COURTAZELLES, Harrag KOUTCHOUCK, Luc DUTRUCH, José MARTIN, Pierre SEVAL Mmes Emmanuelle FAVRE, Sylvie BRISSON, Nanou LAURENTJOYE, Sylvie FONTENEAU, Alice PLATRIEZ, Céline BAGOLLE

EXCUSES :

Monsieur Pierre DURAND ayant donné pouvoir à Madame Sylvie BRISSON
Madame Sylvie AYAYI ayant donné pouvoir à Monsieur Hubert LAPORTE
Madame Sybil PHILIPPE
Madame Laetitia DA COSTA
Monsieur Cédrick CHALARD

ABSENTS :

Madame Lucie LAVERGNE

Secrétaire de séance : Monsieur José MARTIN

Date de convocation : 09/12/2024

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 18

Nombre de suffrages exprimés : 18

D.2024-12-10 : Budget DM n°1 Budget Annexe Centre Aquatique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2024,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements tels que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de :

- - Adopter la décision modificative n°1 au budget annexe Centre Aquatique telle que détaillée comme suit :

		Envoyé en préfecture le 20/12/2024	
		Reçu en préfecture le 20/12/2024	
Désignation	Dépenses (1)		Publié le Recettes
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	ID : 033-243301249-20241219-D_2024_12_10-DE
FONCTIONNEMENT			
D-611-020 : Contrats de prestations de services	0,00 €	95 000,00 €	0,00 €
D-6227-020 : Frais d'actes et de contentieux	95 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6353-020 : Impôts indirects	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	95 000,00 €	295 000,00 €	0,00 €
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	295 000,00 €	295 000,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT			
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €
D-10226-020 : Taxe d'aménagement	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €
Total Général		-200 000,00 €	-200 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- Adopter la décision modificative n°1 au budget annexe Centre Aquatique telle que détaillée ci-dessus

Fait à Saint-Loubès, le 19 décembre 2024

Le Président

Le secrétaire de séance



Frédéric DUPIC




José MARTIN

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr